

Cahier des charges des organisateurs de la Coupe régionale des clubs



ARTICLE 1 - PREAMBULE

Le comité des Hauts de France de cyclisme organise une Coupe des Hauts de France des clubs de division régionale en 2018 dans le but d'assurer la promotion des clubs labellisés dans cette division.

Cette Coupe des Hauts de France est une épreuve de prestige pour le Comité et les organisateurs. De ce fait, certains aménagements supplémentaires seront demandés pour conserver le caractère exceptionnel cette manifestation.

Cette Coupe des Hauts de France doit rester un bon souvenir pour les coureurs, mais également pour les organisateurs qui ont le privilège de se voir confier une des plus belles confrontations régionales.

Les organisateurs se doivent de mettre en valeur cette épreuve auprès des municipalités avec l'appui des membres du Comité Régional si cela est nécessaire.

Il faut que cette Coupe des Hauts de France se distingue d'une épreuve habituelle par la qualité de son organisation et son rayonnement.

Dans la mesure du possible il serait souhaitable que la matinée, de cette coupe des Hauts de France, soit organisation d'une course minime/cadet et/ou féminine.

L'organisateur retenu sera averti par courrier signé du Président. Il aura 15 jours à réception de la lettre pour confirmer sa candidature à l'aide de la convention.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU COMITE DES HAUTS DE FRANCE

ORGANISATION SPORTIVE

Le Comité s'engage à mettre à disposition des organisateurs toutes les informations réglementaires nécessaires à l'organisation sportive des compétitions.

Il aura l'entière responsabilité de la désignation des officiels de la course et de l'homologation du circuit par la commission route.

Les épreuves ne devront pas dépasser les 130km.

FOURNITURES DIVERSES

- Le Comité préconise :

- La mise à disposition d'un véhicule pour le dépannage neutre.
- La photo finish ou matériel vidéo pour l'arrivée.
- L'indemnité de l'animateur
- Les postes de radio pour toutes les voitures suiveuses.
- La moto info.
- Un car podium
- L'arche gonflable pour le dernier kilomètre ou l'arrivée
- Panneaux hectométriques

ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR

- A verser au comité la somme forfaitaire de 600€ pour une course d'un jour et 600€ par jour de course pour une course à étape. L'organisateur s'engage à verser au Comité le forfait dès réception de la facture.
- A verser les prix affectés aux coureurs suivant les grilles de prix en vigueur avec un minimum de 600€.
- Vacations des arbitres désignés par la commission d'homologation.
- L'organisateur s'acquittera des taxes et droits d'auteurs auprès des organismes habilités.
- Le service d'ordre et signaleurs avec signe distinctif et matériel pour officier.
- Des chauffeurs licenciés dirigeants pour les véhicules suiveurs.
- Assurance pour les bénévoles non licenciés

- D'un point de vue matériel :
 - Tables et chaises pour les officiels et l'animateur.
 - Des barrières de sécurité posées de part et d'autre de la ligne d'arrivée en fonction des arrêtés Préfectoraux.
 - Une cloche et un compte tours sur le podium d'arrivée
 - Alimentation électrique 220 V près du podium avec rallonges.

- D'un point de vue logistique :
 - Gerbes de fleurs pour le vainqueur de la course, ainsi qu'au leader individuel de la coupe régional des Hauts de France.
 - Traçage de la ligne d'appel 100 mètres avant la ligne de départ.
 - Traçage des lignes de départ et d'arrivée.
 - La mise en place d'un podium d'arrivée et protocolaire
 - Mise en place d'un fléchage aérien autre que les panneaux de signalisation aux carrefours.
 - Fléchage et indication des différents locaux (dossards, contrôle médical, réception etc....).
 - Voiture pilote avec haut parleur.
 - Voiture balai.
 - Une ambulance.
 - 4 voitures pour le transport des commissaires.
 - Coupes et trophées pour les 3 premiers au minimum.

- Installation :
 - Un local pour le contrôle médical avec les toilettes séparées.

ARTICLE 4 – PROMOTION DE L'ÉPREUVE

L'organisateur s'engage à promouvoir l'épreuve en informant la presse locale et les sites internet spécialisés et en invitant les journalistes locaux et régionaux.

Le Comité Régional Nord Pas de Calais se réserve le droit d'interdire tout procédé qui risque de porter atteinte au prestige du Comité des Hauts de France ou à l'image de la Fédération Française de Cyclisme.

- Communication

L'organisateur s'engage à prendre contact avec les services de police ou de gendarmerie au moins 2 mois avant l'épreuve et le cas échéant une réunion de travail avec les services de mairie et les représentants du service d'ordre concerné.

L'organisateur doit prendre ses dispositions afin que le départ soit donné à l'heure prévue.

- Protocole

L'organisateur s'engage à laisser installer un panneau fourni par le Comité régional derrière le podium protocolaire avec les publicités du Comité Régional.